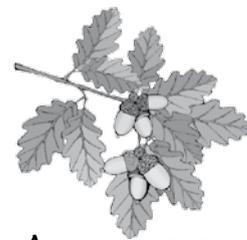


la Lettre Piraillonne



Automne 2011

Commune de St Julien-Molin-Molette • • • • • • • • • •

Rentrée 2011-2012 à l'école de St Julien Molin Molette.



117 élèves : c'est l'effectif de l'école pour cette nouvelle rentrée 2011-2012. Les élèves sont répartis dans 5 classes (2 classes de maternelle et 3 classes d'élémentaire) avec un effectif moyen de 24 élèves par classe. 80% de l'équipe enseignante en place l'année dernière est reconduite sur l'école, ce qui permet d'assurer une réelle continuité dans la mise en œuvre des projets et le suivi des élèves.

L'objectif de l'école est d'assurer la réussite de tous les élèves en les aidant à acquérir progressivement, tout au long de leur scolarité obligatoire, un socle de connaissances et de compétences indispensables à leur future vie de citoyen.

Dans cette perspective, l'équipe enseignante de St Julien continue de réfléchir et d'innover dans ses pratiques afin d'être au plus près des besoins de chaque élève et de mettre le plus



grand nombre d'élèves en situation de réussite.

Dans cette réflexion, l'école n'oublie pas la place des parents. Comme la loi d'orientation de 2005 le rappelle, les parents font partie de la communauté éducative. L'enjeu de cette collaboration est double : il s'agit bien entendu dans un premier temps d'accompagner et de suivre le travail de ses enfants, mais aussi, de participer à l'amélioration du système éducatif au global. A ce titre, un prochain rendez-vous important pour la vie de l'école aura lieu le vendredi 14 octobre 2011. A cette occasion, les parents seront amenés à voter pour leurs représentants (1 à 2 parents par classe). L'école communiquera à chaque parent les modalités concrètes de participation et de vote.

Bonne rentrée à tous, L'équipe de St Julien MM.

Ca y est, le PGV démarre !



Le Pédibus à Grande Vitesse de St Julien est en gare. Une douzaine de famille, une vingtaine d'enfants pour démarrer sur les 3 lignes, les Vignes, la Bégude et la Modure. Il fonctionnera sur deux horaires à 8h et à 16h30. Ce mode de ramassage scolaire "à pied" est un moment chaleureux en plus d'être un moment d'activité physique. La municipalité félicite les acteurs de ce projet original et innovant qui participe à l'éducation des enfants à l'environnement.

Nous faisons appel aux bonnes volontés du village pour soutenir et participer à ce projet. Nous avons besoin de vous, que ce soit pour un jour par semaine ou de façon ponctuelle, vous serez toujours les bienvenus. Par exemple, sur la ligne "orange" de la Modure, 3 personnes dont les enfants ne sont pas utilisateurs du Pédibus vont offrir un peu de leur temps pour accompagner les bambins à l'école.

Nous les remercions et espérons aussi des personnes sur les autres lignes.

Pour tous renseignements s'adresser aux responsables :

- | | | | |
|-------------------|------------------------------|------------|--------------|
| • Pascale Befort | pascale.befort@wanadoo.fr | Les Vignes | Ligne verte |
| • Fabienne Halm | marc.fabienne.halm@gmail.com | La Bégude | Ligne bleue |
| • Laurence Bonnel | laurencealexis@orange.fr | La Modure | Ligne orange |

Venez nous rejoindre, les dossiers d'inscription sont à retirer à l'école ou à la mairie.

Le premier voyage aura lieu après les vacances scolaires, le jeudi 3 novembre à 16h30, pour fêter ce départ la municipalité offrira le goûter. Nous souhaitons un bon voyage à tous.

Alimentation en eau potable

Notre commune est alimentée en eau potable par deux lieux de production, le premier date des années 1950, il se situe à Taillis Vert, c'est une prise d'eau sur la rivière le Ternay avec une station de traitement, cet ouvrage dessert le bourg, le deuxième est une source captée sur la commune de Véranne au lieu-dit « les Mantels ». A l'origine cette production a été réalisée simplement pour desservir les hauteurs de St Julien, la Miellerie, La Rivory, La Plessa, Le Bois du Four, Combenoire.

A la fin des années 1990, notre prestataire de service nous a proposé d'utiliser la source des Mantels pour l'ensemble de la commune afin d'économiser de l'énergie et des produits de traitement. Depuis nous mettons en service la station de Taillis Vert, lorsque le débit de la source baisse à cette période la consommation d'eau des Pirailons augmente, en général en mai, puis nous réalimentons la totalité de la commune par les sources en octobre.

Depuis nos parlementaires (de droite comme de gauche et comme du centre) ont voté une loi sur « les débits minimums biologique et alimentation en eau potable » cela concerne les articles L214-17 et L214-18 du code de l'environnement, l'idée de protection de la biodiversité est louable, mais comme tout, les excès sont nocifs ...

Nous avons depuis la création de notre station de traitement d'eau potable un arrêté préfectoral, cet acte nous autorisait à laisser un débit réservé de 15 m³/h (débit de la rivière après puisage pour l'eau potable), maintenant il nous a été proposé de laisser un débit 80 m³/h, cela aurait pour conséquence de ne plus pouvoir alimenter la population Pirailonne pendant 44 jours de moyenne annuelle, la variation allant jusqu'à 120 jours pour les années sèches. Concrètement, devons nous privilégier l'alimentation quotidienne en truite des hérons plutôt que la distribution de l'eau potable aux habitants de Julien?

Bien évidemment nous avons rencontré et échangé des courriers avec les services préfectoraux et nos parlementaires de tous bords politiques.

Les différentes solutions techniques sont :

1. Amélioration de la gestion des sources.
2. Recherches de nouvelles sources (cela limiterait le débit du Ternay, mais ce serait légal...).
3. Recherche d'une solution spécifique pour l'alimentation agricole.
4. Interconnexion avec la ville d'Annonay.
5. Interconnexion avec le syndicat des eaux de l'Oronge (Maclas)
6. Interconnexion avec le syndicat des eaux d'Annonay Serrières (Cantons de Serrières, de Satillieu et d'Annonay Sud).
7. Renvoi de l'eau traitée de la station d'épuration juste en aval de la prise d'eau de la station de Taillis Vert.
8. Retenue d'eau en amont de la prise d'eau sur le Ternay.



Concernant les interconnexions avec les syndicats des eaux, voici l'intégralité d'un paragraphe de notre courrier du 6 août 2010 adressé aux services préfectoraux sur ce sujet : « Les interconnexions soit avec le syndicat des eaux de l'Oronge, soit avec le syndicat des eaux d'Annonay Serrières, soit avec la ville d'Annonay elle-même interconnecté avec les syndicats d'eaux de Cance Doux et d'Annonay Serrières, ces travaux nous posent aussi quelques problèmes purement écologique : cette eau proviendrait des puits situés en bordure du Rhône, le niveau de la nappe est approximativement à la cote 120, il faudrait la remonter à la cote de notre réservoir de Taillis Vert situé à la cote 639, soit une élévation de 519 m de hauteur, avec les pertes de charge nous devrions avoisiner les 700 m d'élévation (700 mce), or à ce jour l'eau descend gravitairement aux robinets de nos habitants, où est le développement durable dont on nous rabâche tous les jours les bien faits. »

Depuis, nous avons négocié un débit réservé à 40 m³/h, soit la moitié de la proposition initiale, mais les services d'Etat nous demandaient un raccordement sur le syndicat d'Annonay Serrières, cette interconnexion ne nous satisfait pas, d'une part pour la qualité de l'eau vis-à-vis de notre

brasseur (eau dure du Rhône) d'autre part sur un point de vue développement durable, pomper de l'eau au Rhône à Peyraud, Limony ou St Pierre de Bœuf pour la remonter à Taillis Vert est tout, sauf écologique.

Nous travaillons plutôt sur une retenue d'eau de source en amont, pour la lâcher en période d'étiage lorsque nous prélèverons de l'eau à la station de traitement de Taillis Vert ; techniquement ce serait le moins onéreux, le plus fiable et surtout le plus écologique.



Nouveau R.I.S. (Relais Informations Services) à la Maison des Associations



Déménagement de la Brasserie du Pilat
"Max promène ses cuves."

Extraits des Conseils Municipaux

Séance du 26 juillet 2011

1. Tarifs du Portage des repas : conformément à la convention du 30 mars 2010, le CHAPON D'OR a relevé le prix de ses prestations facturées à la commune à partir du 1^{er} avril : le repas complet passe de 11.30 € à 11.51 € et le repas simple de 10.30 € à 10.49 €. Le prix des repas pour les usagers ne changera qu'à partir du 1^{er} septembre : le repas complet passe de 9.80€ à 9.95€ et le repas simple passe de 8.80€ à 8.95€.

2. Communauté de Communes : les communes sont appelées à donner leur avis sur les propositions de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées). Le conseil municipal donne un avis favorable au transfert de compétence du RAMPE (relai d'assistance maternelle petite enfance) qui aboutirait à une baisse de la dotation de compensation de 832 €; avis favorable aussi pour revenir sur le transfert de charges des crèches de Bourg-Argental et St-Genest-Malifaux. Avis défavorable sur la baisse dérogatoire de la dotation de compensation de 1 à 3 % envisagée suite à la réforme de la taxe professionnelle.

3. Procédure de Révision du POS en PLU :

1^{ère} étape : préalable au travail de révision, elle est réalisée. La délibération prescrivant la révision prise par le conseil municipal le 22/06/2011 sollicitait l'assistance de la DDT et associait toutes les personnes publiques concernées. Elle a été affichée le 29/06/2011 et l'avis est paru dans le Progrès le 02/07/2011. Elle définit également les modalités de la concertation (cahier mis à la disposition de la population pour la durée de la procédure). Deux réunions publiques sont prévues ainsi qu'une commission extra municipale.

2^{ème} étape : elle commence par le lancement de la consultation des bureaux d'études sur la base d'un cahier des charges élaboré avec le Parc du Pilat. Dès que le bureau d'étude est choisi, s'organise le travail d'élaboration de la révision (réunions de travail, diagnostic du territoire, rédaction du rapport et du projet).

3^{ème} étape : l'approbation du projet de PLU débute par la présentation des orientations d'aménagement et de programmation au Conseil Municipal qui en débat sans vote 2 mois au moins avant l'arrêt du projet de PLU. Le Conseil Municipal arrête le projet et tire le bilan de la concertation. Le projet est transmis pour avis aux personnes publiques et est ensuite soumis à enquête publique. Il peut être modifié suite aux observations du public et au vu des conclusions du commissaire enquêteur ou des avis des personnes publiques associées. Enfin le projet de PLU est approuvé par le Conseil Municipal.

Procédure : environ 3 ans ; coût : de 25 000 à 40 000€ HT.

Séance du 15 septembre 2011

1. Travaux de voirie 2012 : aménagement du Chemin des Tissages, de la Montée des Fabriques, de la voie du Parc du Soleil et d'une partie du chemin de Mainboeuf. Le montant des travaux est estimé à 85 301 € HT par la DDT-Agence du Pilat. Le Conseil approuve le projet et donne pouvoir au Maire pour signer le marché à intervenir et sollicite une subvention auprès du Conseil Général de la Loire.

2. Pré aménagement terrains Ramel : le Conseil confie la maîtrise d'ouvrage des travaux de pré-aménagement des terrains RAMEL au SIEL et approuve le montant de l'opération et la participation prévisionnelle de la commune à savoir l'extension du réseau Basse Tension d'un montant de 25 780 €HT avec participation de la commune à hauteur de 11 756 €HT (45.6%). Pour mémoire le 26 octobre 2010 le Conseil avait confié la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à l'éclairage public et le Génie Civil France Télécom de ces terrains pour un montant total de 29 143 €.

3. Extension des réseaux « Chemin de St Jacques de

Compostelle » : travaux d'extension des réseaux BT et génie civil France Télécom pour l'alimentation de la construction de Madame MAILLET; maîtrise d'ouvrage confiée au SIEL pour 4 108€.

4. PUP Projet d'Urbanisme Partenarial : pour le financement des équipements publics nécessaires suite à la construction d'une maison situés Chemin de St Jacques de Compostelle appartenant à Madame MAILLET qui s'engage à verser à la commune la part des équipements publics prévus dont le montant est estimé à 4 108 €.

5. Questions diverses :

Centres Aérés : nouvelle répartition des frais d'organisation des centres aérés qui ne prendrait plus seulement en compte le taux de fréquentation mais également le nombre d'enfants résidant sur la commune. Ce nouveau mode de calcul aurait pour conséquence une nette augmentation de la contribution de la commune de St Julien Molin Molette. Le Conseil se prononce à l'unanimité contre ce mode de calcul et demande le maintien du précédent.

ATESAT : lecture du courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Monts du Pilat à Monsieur le Directeur de la DDT de la Loire faisant état de son inquiétude face au projet de suppression de l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) pour les petites communes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité souhaite que ce service soit maintenu.

Personnel communal :

Suite à la démission de Mme CAVY, c'est désormais Mme Christine CHAPRIER qui assurera la surveillance du CLSH du soir (étude) ainsi que le service de la cantine lorsque le nombre d'enfants dépasse le seuil réglementaire par encadrant et enfin les remplacements du personnel communal de l'école en cas d'absence. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe.

La ligne 128 du TIL est désormais ouverte à tout public. Dépliant en mairie.



St Julien Molin Molette à Annonay

Départ/Arrivée	Point d'arrêt	L/M/M/J/V	Me
St Julien MM	Faubourg	7.15	14.10
Annonay	Gare Routière	7.40	14.30

Annonay à St Julien Molin Molette :

Départ/Arrivée	Point d'arrêt	Me	L/M/M/J/V	Me	L/M/M/J/V	Me
Annonay	Gare Routière	12.20	17.25	17.25	18.15	17.25
St Julien MM	La Madone	12.45	17.45	17.45	18.40	17.45

Remarque : aucun service les samedis, dimanches, jours fériés et 1^{er} mai.

Les dates à retenir

à St Julien-Molin-Molette

CALENDRIER

Dimanche 9 octobre de 17h30 à 19h30 - L'Essaim de Julie:

Atelier de découverte des danses folk/traditionnelles - animé par Yvette Seux et Maurice Vallat - Le thème de cette 1^o rencontre : Danses de Bretagne (danses collectives) + crêpes ! - Ambiance chaleureuse et piquée d'humour ! Tarif : PAF libre

Sauf exception, il y aura un rendez-vous par mois, le dimanche de 17h30 à 19h30. Chaque mois un thème... pour donner à ces rencontres dansées (et à l'apéro dînatoire qui s'en suit !) une couleur particulière.

L'accès aux ateliers sera en P.A.F. Libre, afin de constituer une petite cagnotte qui permettra de participer aux frais de chauffage, mais aussi de rémunérer quelques musiciens pour des bals.

Les musiciens sont les bienvenus !

Autres rendez-vous : **dimanche 4 décembre 2011 et dimanche 8 janvier 2012**

Dimanche 23 octobre à la salle des fêtes 14h30 :

thé dansant de la FNACA - Orchestre musette Jo Goy

Du 17 au 24 octobre :

Journée portes ouvertes des entreprises – Bonbons de St Julien

Vendredi 28 octobre à 18h00 à la Mairie :

assemblée générale de « La Boule du Ternay »

Les 22, 23 et 25 octobre à la maison des associations :

Exposition " A la recherche des Mots Perdus" du dessinateur CASA

Samedi 29 octobre à partir de 19h30 à l'Essaim de Julie :

Soirée Vintage !

Vendredi 11 novembre :

Cérémonie au cimetière à 11h15 et au monument aux morts à 11h30

Jeudi 17 novembre 2011 :

Fête du Beaujolais nouveau vers la boucherie – Organisation Comité des Fêtes

Dimanche 27 novembre 2011 :

Concours de belote à la salle des fêtes – Organisation SCP

Jeudi 8 décembre :

Vitrines décorées par les commerçants, Illumination et animations par la Syndicat d'Initiative

Du Lundi 19 au Jeudi 22 Décembre 2011 à l'Essaim de Julie :

Stage de pratique vocale - Animé par Séréna Fisseau - Chant collectif polyphonique - Chants du monde – Improvisation - Stage ouvert à tous

Dimanche 15 janvier 2012 :

Concours de belote à la salle des fêtes – Organisation Club Joie de Vivre



Vendredi 14 octobre 20h30 "The Mind Bomb"

Documentaire "The Mind Bomb" (DVD – 52 mn), réalisé en 2011 à l'occasion des 40 ans de l'association Greenpeace, et qui retrace 40 ans d'histoire, d'actions, d'échecs et de victoires... La projection sera suivie d'une rencontre-discussion avec un représentant de Greenpeace France. Entrée libre

Vendredi 21 octobre 21h "La fée"

Film français, belge, réalisé par Dominique Abel, Fiona Gordon, Bruno Romy, avec Dominique Abel, Fiona Gordon, Bruno Romy
Comédie - 1h33 - Tout public, à partir de 6 ans

Vendredi 18 novembre "Les sillons de la Liberté"

2 séances : à 15h et à 20h30 - Tarif : adulte 6€ / enfant 3€

CINEMA à la passerelle